

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par

M. Maurel, M. Sansu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
 Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillet, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
 Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Tjibaou

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés (en euros)
Accès et retour à l'emploi	0	-209 745 739	0	-277 168 249
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	-277 168 249	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
TOTAUX	0	-209 745 739	-277 168 249	-277 168 249
SOLDE		+209 745 739		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à minorer de 209 745 739 € en AE et de 277 168 249 € en CP les annulations prévues pour le programme 102, ces annulations ayant un effet particulièrement néfaste sur France Travail et les missions locales.

Afin de respecter les critères de recevabilité financière, l'amendement procède à la minoration de 277 168 249 € des ouvertures de CP sur le programme 103.